



FICHE DE COMPOSITION D'EQUIPE DE RELAIS FINALES A et B si modification après les séries

A remplir et à remettre au secrétariat au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition le vendredi 24 mai 2019

Etablissement : _____ Ville : _____

CATEGORIE et EPREUVE :

	NOM – Prénom SERIE	Catégorie		NOM -Prénom FINALE	Catégorie
1er			1er		
2ème			2ème		
3ème			3ème		
4ème			4ème		

Règlement Spécifique Natation : Nageurs de relais

Article 6 :

6.1 L'intégration d'un nageur et un seul de 2ème année d'une catégorie dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible sans toutefois qu'un(e) nageur(-se) puisse participer à la fois au relais de sa catégorie et à celui de la catégorie supérieure. Du fait du regroupement des catégories cadets et juniors (garçons et filles), il ne sera pas autorisé de surclasser un(e) nageur(se) de la catégorie mini me.

6.2 Les relais mixtes sont composés obligatoirement de 2 filles et de 2 garçons.

6.3 Les nageurs participant aux relais mixtes ne peuvent pas participer aux relais filles ou garçons.

6.4 La composition d'un relais pourra être modifiée entre la série et la finale. Deux nageurs ou nageuses au moins du relais ayant nagé en série devront figurer dans le relais participant à la finale.



FICHE DE COMPOSITION D'EQUIPE DE RELAIS FINALES A et B si modification après les séries

A remplir et à remettre au secrétariat au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition le vendredi 24 mai 2019

Etablissement : _____ Ville : _____

CATEGORIE et EPREUVE :

	NOM – Prénom SERIE	Catégorie		NOM -Prénom FINALE	Catégorie
1er			1er		
2ème			2ème		
3ème			3ème		
4ème			4ème		

Règlement Spécifique Natation : Nageurs de relais

Article 6 :

6.1 L'intégration d'un nageur et un seul de 2ème année d'une catégorie dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible sans toutefois qu'un(e) nageur(-se) puisse participer à la fois au relais de sa catégorie et à celui de la catégorie supérieure. Du fait du regroupement des catégories cadets et juniors (garçons et filles), il ne sera pas autorisé de surclasser un(e) nageur(se) de la catégorie mini me.

6.2 Les relais mixtes sont composés obligatoirement de 2 filles et de 2 garçons.

6.3 Les nageurs participant aux relais mixtes ne peuvent pas participer aux relais filles ou garçons.

6.4 La composition d'un relais pourra être modifiée entre la série et la finale. Deux nageurs ou nageuses au moins du relais ayant nagé en série devront figurer dans le relais participant à la finale.